

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 49 (1961)

Heft: 5

Artikel: Notre participation à la vie politique : présentation des partis (X) : le Parti chrétien-social

Autor: Baudère, R.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269709>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LE COURRIER DE LA RÉDACTION

Une lectrice, qui a vécu longtemps en Afrique, nous écrit : Bravo pour l'article « Katanga, terre d'espoir ». Il montre, entre autres choses, qu'il nous faut beaucoup de cœur, de connaissances et d'imagination pour voir les choses par d'autres yeux que les nôtres. Gardons-nous des jugements hâtifs et simplistes ! Je vous envoie quelques lignes dues au journaliste anglais Andrew Wilson. Il revient du Congo et ce passage pourrait s'intituler :

Une autre sorte d'amour

— Et où dormiras-tu cette nuit ? ai-je demandé à un garçon noir de huit ans qui venait d'arriver tout seul à Léopoldville par un des avions d'Air-Congo.

— Je trouverai bien des amis, me répondit-il.

Les amis, c'étaient des membres de son clan. Il ne savait ni qui ils étaient, ni où ils trouverait. Mais il était absolument certain d'avoir ce soir-là le gîte et la nourriture. Il n'était pas perdu.

Ce réseau des clans est vaste, confus et, pour un Européen, presque impénétrable. D'une part, il offre la charité, la camaraderie et une sorte de service social interne et, d'autre part, il témoigne d'une société en apparence aussi dépourvue d'âme que l'est une commune chinoise.

Les enfants quittent leurs parents à cinq ou

six ans et s'en vont vivre chez des oncles ou des cousins, sans chagrin ni protestations. On achète une femme et après des années d'affection on l'échange, fréquemment pour les raisons les plus futiles.

Si l'on pense à l'influence néfaste des luttes tribales sur la politique, on se demande s'il y a, au Congo, place pour l'amour, la dignité humaine ou l'un des autres facteurs qui font la stabilité d'une société. Mais là encore, il est possible que nous nous trompions.

— Pourquoi pensez-vous qu'il n'y a pas de place pour l'amour ? m'a demandé, surpris, un jeune prêtre catholique. La seule forme d'amour est-elle celle de l'égoïsme familial, l'amour égoïste du mari et de sa femme ?

Sur quoi il exposa, non sans conviction, que les relations tribales étaient une forme d'amour tout aussi profonde et qu'avec le temps, ces relations s'élargiraient jusqu'à former une communauté plus solide et plus tolérante que les sociétés européennes.

* * *

Mme N.-C. Var — J'ai reçu deux numéros de votre journal et j'attends d'avoir tout lu pour vous dire l'impression générale. Curieux de recevoir ici cet air de Suisse ! Il y a dix ans que je n'y vis plus et je me demande si je m'y

réhabituerais facilement. Ici, on vit sur un tout autre rythme. On a aussi l'impression d'être d'avantage femme. Le regard des hommes n'est pas le même, ou peut-être tout simplement l'intérêt qu'ils nous portent. Sans penser à mal, cela a son importance et cela crée tout un climat.

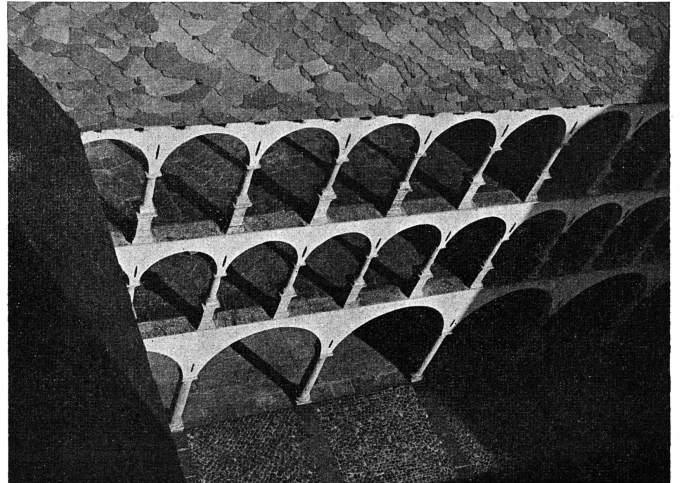
Nous sommes enfin chez nous, chez nous autant qu'on peut l'être dans un immeuble neuf et «supersonique». Les enfants vont bien. Quant au dessin, je l'ai complètement laissé tomber pour le moment. Bien que j'aie grande envie de recommencer, je ne sais pas trop par quel bout m'y prendre, tellement j'ai perdu les pédales. Après avoir travaillé deux ans avec Paris, il a fallu cesser, les contacts personnels étant indispensables. Ici, c'est plutôt un pays d'artisanat (tissage, céramique, bois d'olivier). Enfin, j'ai bon espoir que tôt ou tard je retrouverai un moyen d'expression plus complet que ce que j'ai pu faire jusqu'à présent.

Une lectrice, nom illisible : « A quelle catégorie de femmes votre journal s'adresse-t-il ? Comme je puis le comprendre, c'est plutôt pour la classe aisée qui est bien éduquée, instruite et qui a eu une existence privilégiée. Tandis que nous autres, femmes du peuple sans instruction, il est préférable que nous nous tenions à l'écart. »

Prière à cette lectrice (si elle lit ces lignes) de donner son nom et son adresse afin que nous puissions prendre contact avec elle.

Je vous attendais à ce contour...

Mme A. S., Lausanne : Et maintenant, que je vous dise bravo pour votre cran à publier l'article sur le Parti POP. Depuis la parution des premiers articles, de la série, je me suis posé la question : « Femmes suisses » osera-t-il ou n'osera-t-il pas présenter les communistes, au même titre que libéraux et radicaux ? J'attendais le journal à ce contour et j'ai cru, jusqu'à cette dernière semaine, qu'il allait feindre d'ignorer les extrémistes. Mais vous avez osé. Bravo. Ce courage, chez nous, fait du bien... J'ai toujours eu horreur de l'intolérance et il semble que chez nous, l'intolérance face au communisme prenne des proportions inquiétantes.



Quelle élégance dans ces arcades bien rythmées de la cour du palais Stockalper, à Brigue ! Le cliché nous en a été prêté par l'Office valaisain du tourisme. Il a paru dans l'excellente revue « Treize étoiles ». Celle-ci sait faire voir, toucher, humer, les saveurs du Valais.

Notre participation à la vie politique. Présentation des partis (X)

Le Parti chrétien-social

C'est en 1948, que le Parti chrétien-social est venu compléter l'éventail des partis politiques. A sa jeunesse relative, il allie l'ancienneté de l'un des plus importants partis de notre pays, puisqu'il est rattaché au Parti conservateur chrétien-social suisse dont il forme une section autonome. Son histoire plonge ainsi ses racines loin dans le passé de notre Confédération, dans tout ce qui a fait sa force, dans tout ce qui motive sa raison d'être et son actualité.

A notre époque, autant et plus encore qu'en d'autres temps, il est en effet indispensable qu'un parti politique comme tel (et non seulement des individus), base son action sur une conception chrétienne de l'homme et de la Société. La prise en charge d'une communauté, quelle qu'elle soit, n'est complète que dans la mesure où elle considère la personne humaine dans sa plénitude. Le secteur politique n'échappe pas à ces exigences. La politique, dans toute la valeur que l'on accorde à ce terme, ne peut en aucun cas dissocier les éléments qui composent l'être humain dans son entier : l'esprit et la matière, l'âme et le corps. Placée dans cette optique, la recherche du bien commun peut atteindre ses véritables dimensions.

Groupant des hommes et des femmes de tous les milieux ayant en commun cette conception chrétienne de la Société et du rôle de l'Etat, le PCSV ne peut être ni un parti de classe, ni un parti économique au sens étroit du terme. Ses tâches étant d'ordre temporel, il ne peut être considéré non plus comme le porte-parole d'une Eglise. Ses buts sont d'ailleurs définis brièvement par l'art. 2 des statuts cantonaux :

« Le PCS met à la base de son action, l'attachement indéfectible à la pensée chrétienne, seule sauvegarde des libertés de la personne et sûr fondement de la société politique, sans distinction de confession. »

Au moment où les matérialismes de toute nature, négateurs de la personne et des valeurs spirituelles, tendent à envahir après bien d'autres domaines celui de la vie politique, le Parti chrétien-social a sa place bien marquée dans notre pays. Sa présence se justifie d'autant plus que les forces grandissantes qu'il groupe entendent apporter une loyale collaboration à la solution des nombreux problèmes qui se posent chez nous. A tous les

échelons de l'organisation sociale, politique, économique, il faut, avec le rappel déjà positif de principes immuables, l'effort concret de recherches de formules nouvelles tenant compte de tous les éléments en présence.

Partisan de la démocratie politique, le PCS a toujours revendiqué pour tous les citoyens et pour toutes les communautés de base qui les rassemblent la reconnaissance de leurs libertés fondamentales et le plein exercice de leurs droits, tout en réservant à l'Etat son rôle d'arbitre et de gardien du bien commun. Dans la mesure où elles seront saines et fortes, les familles, les communes, les professions se développeront harmonieusement pour mieux assumer leurs responsabilités et, partant décharger l'Etat de nombreuses tâches d'exécution.

Le renforcement et la revalorisation de la famille et des « corps intermédiaires », qui s'inscrivent dans les préoccupations constantes de notre action politique, sous-entendent de nombreux postulats dont il conviendrait de parler en détail : rétribution des travailleurs, allocations familiales, logement, fiscalité, ententes professionnelles, métiers, enseignement, éducation, loisirs et vacances, et encore mille autres facteurs qui conditionnent la vie de nos concitoyens. D'une part les limites d'un simple article sont restreintes, d'autre part je ne me sens pas le droit de profiter exagérément de la bienveillante hospitalité de ce journal. LECTRICES et LECTEURS pourront tirer profit du texte qui a été écrit dans le « Manuel politique de la femme vaudoise » (Editions CIVIS, Lausanne), et qui précise utilement l'un ou l'autre point esquissés ici.

Etroitement lié à la destinée de notre pays, soucieux de son développement, conscient du rôle irremplaçable qu'il doit jouer sur le terrain fédéral aux côtés des autres cantons suisses, le Parti chrétien-social poursuit l'œuvre à laquelle il s'est attelé, avec la conviction que les causes nobles valent bien le temps et la peine qu'on y consacre. Et la politique, que nous voulons propre et dépourvue de tout intérêt personnel égoïste, est justement l'une de ces « causes nobles ».

Notre volonté est simplement que notre action soit un service et demeure un service, et pour le plus grand bien de la communauté tout entière.

R. Baudère

Remous autour d'une tribune libre

A propos d'un article sur le POP

De plusieurs côtés, l'Alliance de sociétés féminines suisses a été interpellée au sujet de l'article sur le Parti ouvrier populaire, paru dans le numéro 4 de « Femmes suisses », le 17 février 1961. Le comité de l'Alliance tient à préciser que « Femmes suisses » n'est pas son journal officiel, mais l'organe des informations pour la Suisse romande ; c'est-à-dire que « Femmes suisses » publie les informations que l'Alliance désire faire parvenir aux lectrices de Suisse romande. Comme tant de personnes, le comité de l'Alliance a été étonné de la teneur de l'article sur le Parti ouvrier populaire qui, par la façon tendancieuse avec laquelle la doctrine communiste a été présentée, dépassait considérablement le cadre du titre « Présentation des partis ». Il regrette qu'un tel article ait paru dans un journal féminin avec lequel l'Alliance a toujours eu les meilleures relations et rappelle le préambule des statuts de l'A.S.F. qui dit clairement : « l'Alliance de sociétés féminines suisses se réclame des principes qui sont à la base de la Confédération suisse et travaille à leur maintien ».

Dora I. Rittmeyer-Iselin, présidente

Pour répondre aux lectrices qui se sont étonnées, ou même indignées, de trouver dans

Les responsables de nos informations politiques et féministes sont Mme G. Girard, pour le canton de Vaud ; Mme A. Wiblé, pour le canton de Genève et Mme M. Pingeon, pour le canton de Neuchâtel.

IMPRIMERIE NATIONALE — GENÈVE

leur journal, l'article sur le Parti ouvrier populaire (numéro du 17 février 1961), nous avons prié deux des responsables de l'information politique, Mmes A. Wiblé et G. Girard, de donner leur avis :

Vendredi 3 mars, à l'Assemblée des groupes de mères et groupes féminins protestants de Genève, M. le pasteur Werner, modérateur de la Compagnie des pasteurs, parlant des devoirs civiques des électrices, a instamment recommandé à celles-ci de ne pas se contenter de la lecture d'un seul journal quotidien — celui-ci reflète généralement une seule tendance politique — mais de se former une opinion en lisant la presse de tous les partis.

M.-L. P.

Cet exemple fortuit illustre mieux que tout autre argument, la nécessité où nous sommes, de faire connaître aux électrices, tous les aspects politiques de notre pays. L'ignorance est plus dangereuse que la propagande. Il faut savoir ce que nous avons à redouter ou à attendre des uns et des autres, de ceux qui visent au parti unique, ou de ceux qui respectent les principes de la Constitution.

Les éléments les plus pondérés, nous recommandant une information complète, il semble bien que ce soit notre devoir de la fournir.

A. W.-G.

L'article incriminé par quelques milieux féminins, de Suisse alémanique pour la plupart, s'insère dans une suite d'articles par lesquels, sans limitations quelconque, les partis politiques de Suisse romande se présentent eux-mêmes aux citoyennes de Vaud, Neuchâtel et Genève. Ces partis ayant des députés dans les différents conseils de ces cantons et aux Chambres fédérales, les électrices ont le droit et le devoir d'en connaître la gamme complète. En outre, elles ont suffisamment d'intelligence pour reconnaître elles-mêmes les fausses notes de la démagogie, quelle qu'elle soit.

Il est du devoir d'une tribune libre de leur donner cette possibilité d'aborder des positions opposées, de les comprendre, et ensuite de faire librement leur choix.

G.G.